

DELIBERATION N° 29 - MOTION RELATIVE A L'ENTREPRISE ALSA DE LUDRES

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal a la possibilité d'adopter toute motion et tous vœux en rapport avec l'intérêt public local.

L'entreprise ALSA est un site emblématique, situé à Ludres depuis 1972, au 951 rue Denis Papin, sur le Dynapôle. Il est le site de production de référence des sachets de levures, de sucres et de différentes préparations alimentaires.

L'entreprise est connue et reconnue au niveau national et international.

Elle a d'ailleurs pu bénéficier d'investissements importants ces dernières années afin de moderniser le site et ses moyens de productions. Aucune difficulté financière n'a été annoncée ces derniers mois.

L'entreprise emploie de nombreux salariés aux compétences diverses. C'est 108 personnes qui occupent un emploi dans cette entreprise sur le site de Ludres et donc 108 familles qui sont concernées.

Toutefois, elle était la propriété du groupe UNILEVER qui l'a cédé au groupe DR OETKER en 2018. Une cession qui prévoyait le maintien de l'activité pour 3 ans.

Aujourd'hui, les salariés constatent la baisse de la production à Ludres et le déménagement des outils de production et la délocalisation d'une partie de la production sur des sites allemands, alsaciens ou même italiens selon les informations des syndicats. Ces actions entraînent, déjà, une baisse d'activité importante à Ludres et font craindre une fermeture définitive du site et la suppression des emplois actuels.

Ainsi, cette situation n'est pas tolérable et nécessite l'intervention de l'ensemble des acteurs locaux dont fait partie la commune de Ludres.

Il est donc opportun que la commune de Ludres fasse part de son soutien aux salariés de l'entreprise, dont les emplois sont menacés, et enjoigne la direction de l'établissement de maintenir sa production sur le site de Ludres.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la motion suivante :

" La ville de Ludres, représentée par son conseil municipal, demande au Président du groupe Dr OETKER de maintenir l'usine ALSA de Ludres et sa production de produits alimentaires sans toucher à l'emploi.

En effet, l'entreprise ALSA est un site emblématique et performant du Dynapôle de Ludres. Créée en 1972, elle est un fleuron de la production de levures de sucres et de différentes préparations alimentaires en Europe. Suite à la vente du site par UNILEVER en 2018 au groupe Dr OETKER, il est constaté un manque d'investissements et une baisse de productions rendant très inquiets les personnels.

Attachés à leur entreprise, ceux-ci demandent des informations sur la situation présente et future ainsi que des engagements sur les emplois.

Le conseil municipal, très à l'écoute de l'ensemble de ses entreprises et des personnels sollicite une prise en compte des demandes ainsi formulées pour la sauvegarde du site ALSA et de ses emplois à Ludres.

La ville de Ludres demande à la direction de l'établissement d'ouvrir une discussion avec les représentants des salariés, d'y associer les élus du territoire (commune, métropole, département, région) et les représentants de l'Etat."

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout acte nécessaire.